



PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AISANCE
AQUATIQUE**

APPEL A PROJET ANS 2022



Aisance aquatique en Guadeloupe

"CLASSE BLEUE / STAGE BLEU"

Contexte :

L'analyse des noyades en France a mis en évidence **le nombre important de personnes ne sachant pas nager dans notre pays**. Face à cette problématique de **santé publique mais aussi d'égalité des chances**, il a été décidé de continuer à mobiliser des moyens spécifiques en vue de soutenir des opérations d'apprentissage sur l'ensemble du territoire.

Les actions d'apprentissage présentées dans le cadre du volet « **Aisance Aquatique** » du plan de prévention des noyades et de développement de l'aisance aquatique devront répondre aux critères ci-dessous.

Publics cibles :

Les enfants de 4 à 6 ans ne sachant pas nager, durant les temps scolaires, périscolaire ou extrascolaire (désignée sous le terme « **classe bleue** » sur le temps scolaire et « **stage bleu** » sur le temps extra-scolaire).

Les actions favorisant l'apprentissage de la natation des enfants en situation de handicap feront l'objet d'une attention particulière (décloisonnement de l'âge jusqu'à 10 ans).

Structures éligibles :

Les associations de natation, de sauvetage ou affinitaires donnant des cours de natation, les collectivités territoriales ou leurs groupements.

Conditions d'organisation des stages :

- Les stages devront débuter en 2022 mais pourront se dérouler jusqu'en juin 2023, durant les temps scolaires, périscolaires, ou extra-scolaires (soit tous les temps de l'enfant),
- Compte-tenu de la crise sanitaire actuelle liée au Covid-19, les stages organisés devront impérativement respecter les mesures sanitaires en vigueur,
- Les stages devront être gratuits pour les enfants,

- Dans le cadre scolaire, les écoles devront être parties prenantes de la mise en œuvre du projet (professeurs des écoles, conseiller(e) de circonscription, conseiller pédagogique EPS)
- Les projets pourront avoir lieu en milieu fermé (piscine) ou en milieu naturel, dans un environnement permettant l'expérience de profondeur, sans matériel d'aide à la flottaison,
- Les séances devront être encadrées par du personnel qualifié, selon les normes d'encadrement en vigueur (circulaire relative à l'enseignement de la natation dans les 1^{er} et 2nd degrés N°2017-127 du 22 août 2017), ou fixées par les codes de l'action sociale et des familles, et du sport. Leur honorabilité sera contrôlée,
- L'évaluation des acquis pourra être continue tout au long du stage ou finale selon les trois niveaux de compétences définis de l'Aisance aquatique (décrits en annexe sur les modalités d'organisation).

Sélection des projets :

Une attention particulière sera portée aux projets selon :

- ✓ La nature de l'encadrement,
- ✓ Le matériel spécifique,
- ✓ La stratégie générale développée,
- ✓ L'impact de l'action,
- ✓ Le système d'évaluation mis en place (cf. annexe modalités d'organisation des stages d'aisance aquatique, les 3 paliers de compétence).

Indicateurs associés :

- ✓ Nom et localisation des structures ayant bénéficié des actions (en précisant les dispositifs ayant bénéficié des actions et les associations gestionnaires)
- ✓ Nombre et types d'actions dont :
 - Nombre de personnes impliquées,
 - Nombre de sessions,
- ✓ Nombre, profils et origine géographique des participants (Personnes en situation de handicap, Jeunes de 4 à 6 ans),
- ✓ Qualité et nombre des intervenants,
- ✓ Satisfaction des participants,
- ✓ Opinion des professionnels,
- ✓ Évolution de la structure suite aux actions...

Démarche :

Pour les associations :

Se connecter à "**Compte Asso**" et créer dans la demande de subvention, une fiche action, dont l'intitulé du sous-dispositif sera :

Prévention des noyades
(item Aisance aquatique)

Pour les collectivités territoriales :

Dans la partie « Affiliation sportive », sélectionner « divers » et nom de fédération « autres ».

Date limite de dépôt des demandes sur "Compte-Asso" :

6 MAI 2022

Date de la délibération d'attribution des subventions :

15 JUIN 2022

**AISANCE
AQUATIQUE**

Contact : Estelle BOISDRON Référent « Savoir Nager » DRAJES Guadeloupe 0590 81 43 43 / 0690 65 13 76

Par mail à estelle.boisdron@ac-guadeloupe.fr